

# Communiqué : adoption budget 2018

## Après trois années de stabilité Légère hausse de 1,99 % du compte de taxes à Pincourt

C'est avec beaucoup de satisfaction que le conseil municipal adoptait, le mardi 19 décembre, le budget municipal pour l'année 2018. Contrairement aux dernières années, où le compte de taxes avait baissé de 0,55 % en 2016 ou à peine fluctué de 0,04 % en 2017, il y aura une légère hausse de 1,99 % du compte de taxes moyen à Pincourt en 2018. C'est légèrement plus haut que l'indice IPC pour Montréal qui se situe à 1,1 %, mais il faut tenir compte que nous étions sous cette barre dans les dernières années.

Le budget annuel de la Ville passe donc de 20 819 900 \$ en 2017 à 21 540 600 \$ en 2018, soit une hausse de 720 700 \$. C'est notamment au niveau des coûts externes que les hausses sont les plus significatives. Que ce soit au chapitre des quotes-parts imposées par législation (AMT, CMM, MRC, Taxes de vente, redevances, etc.), des coûts pour la gestion de l'eau, des utilités publiques (Hydro-Québec, téléphone, poste, essence...) et des contrats majeurs (dépense de déneigement, ordures ménagères, matières organiques, vérificateurs, évaluateurs, etc.), ces dépenses imposées et essentielles génèrent 541 337 \$ d'augmentation à elles seules.

Ce sont les efforts combinés du conseil municipal et de l'équipe administrative de la Ville qui font en sorte de limiter l'augmentation du compte de taxes. Le suivi constant et rigoureux du service de la dette a, entre autres, permis de réduire les coûts imputables à ce service et de réduire celui-ci de 367 100 \$ en 2018. Il en est ainsi au niveau des dépenses de fonctionnement en régie interne pour limiter la hausse globale à 720 700 \$.

En 2018, il y aura aussi l'introduction d'une taxe pour les piscines, respectant ainsi les préceptes d'une application du mode d'utilisateur-payeur. Cette nouvelle approche permettra de réduire la taxe d'eau pour tous les usagers. En fonction des tarifications pour 2018, la taxe d'eau serait passée de 187 \$ à 184 \$. En raison de l'introduction de la taxation pour les piscines, la taxe d'eau passe donc pour tous à 179 \$. Les propriétaires de piscines creusées se verront imposer une taxe de 25 \$ alors que les propriétaires de piscines hors terre le seront à raison de 15 \$. Considérant cependant la réduction de 5 \$ applicable à tous, l'augmentation nette ne sera que de 20 \$ et 10 \$ selon le cas. Cette nouvelle taxation s'appliquera donc au tiers des propriétés de la Ville, alors que plus de 3000 résidences bénéficieront d'une réduction nette.

Monsieur le maire, Yvan Cardinal, mentionnait à propos de ce budget : « Je suis des plus satisfaits du résultat du travail des élus et de nos gestionnaires, qui ont livré un budget respectant la capacité de payer de nos citoyens, tout en générant d'importants travaux de réfection de nos infrastructures, et cet effort se poursuivra l'an prochain ».

La Ville a procédé dans la dernière année à la réfection complète des rues Northcote, Watson, 19<sup>e</sup> Avenue, suivant la réfection des 22<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> avenues et de la rue Forest en 2016, et elle procédera à la réfection en 2018 du chemin Duhamel phase 2, de l'implantation du chemin des Tours et la réfection de la piscine municipale.

La maison moyenne de Pincourt, soit d'une valeur de 247 650 \$ voit son compte de taxes augmenter de 48,61 \$ pour atteindre 2 494,89 \$, comparativement à 2 446,27 \$ en 2017.

## Communiqué : adoption budget 2018

Le budget 2018 comporte aussi une partie des dépenses générées par l'introduction du ramassage des matières organiques, afin de se conformer à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, sous l'égide du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Cette nouvelle politique interdira complètement, en 2020, l'enfouissement de résidus alimentaires, de gazon et de feuilles. Le ramassage des résidus organiques devrait entrer en force dans le dernier trimestre de 2018 et s'établir pour de bon en 2019.

L'offre de service aux citoyens et en appui aux organismes est non seulement maintenue en 2018, mais elle est bonifiée.

- 30 -